

## REGLEMENT

### « RDV Xpériences ski de rando »

#### DATES :

- Mercredi 8 Janvier 2025, sur Aillons-Margéraz 1400,
  - Mercredi 22 Janvier 2025, sur Aillons-Margéraz 1400,
  - Mercredi 12 Mars 2025, sur Aillons-Margéraz 1400.
- Sous réserve d'enneigement ou de conditions météo défavorables.

#### DESCRIPTIF :

Au programme : découverte ou perfectionnement du ski de rando, rencontre avec les pisteurs du domaine et découverte de leur métier, initiation à l'utilisation du DVA....

Départ : 9h30

#### INSCRIPTIONS & TARIFS :

**Maximum 20 personnes sur la journée.**

- **Inscriptions jusqu'à 24h à l'avance**
- **Tarif : 25€ par personne**

**Option 1 : Location d'un pack ski de rando (ski + peaux + chaussures + bâtons) auprès de Bauges Ski Académie ou d'Aillon Sport ou de Margéraz Location. Tarif demi-journée : 30€**

**Option 2 : j'ai mon équipement personnel de ski de rando : gratuit**

- Par courrier, à l'adresse suivante :

**AILLONS MARGERIAZ EVENEMENTS – Chef lieu - 73340 AILLON-LE-JEUNE**

Joindre les pièces suivantes :

- bulletin individuel d'inscription dûment rempli et signé,
- photocopie carte d'identité,
- si prêt de matériel pour test : taille de la personne, poids, pointure des chaussures.
- règlement à l'ordre de : Aillons-Margéraz Evènements,

➤ Soit sur le site : L-Chrono.com

Joindre les pièces suivantes :

- bulletin individuel d'inscription dûment rempli sur le site,
- photocopie carte d'identité,
- si location de matériel : taille de la personne, poids, pointure des chaussures.
- règlement par CB.

**-Pas d'inscription par téléphone, les inscriptions sont limitées à 20 participants par journée**

## RENSEIGNEMENTS :

Contacteur :

Aillons-Margérian Evènements au 04.79.54.07.49 ou 06.38.52.22.38

E-mail : [animation@lesaillons.com](mailto:animation@lesaillons.com)

Site Internet : [www.lesaillons.com](http://www.lesaillons.com) rubrique « évènements »

## Responsabilité du participant :

Le participant est le seul responsable de ses actes lors de la course, et engage son entière et unique responsabilité en cas d'accident pouvant se produire sur cette dernière y compris lors de franchissement d'obstacles. Le participant reconnaît être apte à fournir des efforts physiques sur toute la distance du parcours quelle que soit la distance choisie. Chaque participant reconnaît que ce type d'épreuve peut l'exposer à un certain nombre de risques, et en particulier à des blessures de type corporelles et accepte ces risques en déchargeant les organisateurs. Ainsi, ces risques incombent aux participants et non aux organisateurs.

## Assurance :

### **- Responsabilité civile :**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance individuelle accident auprès de la compagnie d'assurance GROUPAMA N° COHESION N° 41983536 0001

### **- Responsabilité accident :**

Les organisateurs ne sont pas responsables des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents avant, pendant et après les épreuves.

**- Chaque participant doit avoir une assurance individuelle.**

## Annulation :

---

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler la course en cas de mauvais temps, ou manque d'enneigement. Remboursement des droits d'inscription, avec une retenue de 2 € pour les frais de gestion.

## Images :

---

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour l'utilisation des photos dans le cadre de la promotion de l'événement et de la station.